

HABILITATIONS ELECTRIQUES

Préparation à l'habilitation électrique
Niveau BC- Chargé de consignation



PUBLIC VISE

Personne chargée d'assurer des consignations électriques en basse tension. La consignation est la mesure de prévention à mettre en œuvre pour exécuter les opérations hors tension (coupure du courant et garantie qu'il ne peut être remis accidentellement).

L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles.

OBJECTIFS

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Une évaluation dans les conditions définies par la NF C 18-510 est réalisée à la fin de la formation, permettant à l'employeur de décider ou non d'habiliter l'opérateur.

PROGRAMME DE FORMATION

Module « Tronc commun N° 2 »

- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc...)
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
 - *Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension*
- Citer les zones d'environnement et donner leur limites
 - *Identifier les limites et les zones d'environnement*
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation
 - *Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation*
- Préciser les rôles de chacun
 - *Différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser*
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
 - *Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.*

Références réglementaires

Prévention :
Articles L4111-1 à L4154-4 du Code du Travail.

Risque électrique :
Articles R4544-1 à R4544-10 du Code du Travail.

Opérations Electriques :
Norme NF C 18-510.

Pré-requis

- Etre qualifié en électricité.
- Etre capable de comprendre les instructions de sécurité.

Durée

- 3 jours (formation initiale)

Périodicité

- Recommandée : 3 ans.

Nombre de participants

- 10 maximum.

Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.
- Local électrique,
- Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension,
- Equipements de protection (ex. : obstacle, protecteur, natte, tapis, balisage...),
- Outillages, matériels électroportatifs, dont VAT

Attention : La formation pratique exige la disponibilité des installations électriques.

Equipements à mettre à disposition par le client :

- Equipements de protection individuels : casque, gants d'électricien et chaussures de sécurité.

SIEGE SOCIAL: CBS

67, Avenue de Verdun – 77 470 - TRILPORT

S.A.R.L au capital de 1000 € - R.C.S MEAUX 529 138 307

E-mail : c.niclausse@cbsformation.com

- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension.
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc...)
 - *Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.*
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
 - *Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.*
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
 - *Assurer la surveillance électrique de l'opération*
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incident dans un environnement électrique.
 - *Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique*

Module « BC - Consignation en Basse Tension »

- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux.
 - *Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation en une étape, attestation de consignation en deux étapes).*
 - *Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.*
 - *Identifier le chargé de travaux et échanger les informations nécessaires.*
- Décrire les opérations de consignation.
 - *Réaliser la consignation en une étape et la consignation en deux étapes sur différents types de matériels.*
 - *Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.*

Evaluation théorique et pratique

- Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme.

Notes :

Le programme de formation (incluant les savoirs et savoir-faire enseignés) et les conditions d'évaluation sont issus de l'Annexe D de la NF C 18-510.

La formation pratique sera effectuée sur notre « chantier école ». Toutefois, les participants sont tenus d'apporter leur matériel de travail conforme à la réglementation et leurs équipements de protection individuels.